

Mais si le peuple canadien-français n'a pas été, jusqu'ici, un peuple vraiment maître dans le champ de l'industrie, il n'en a pas moins toutes les qualités nécessaires pour s'y placer au premier rang, si seulement on n'exige pas de lui qu'il soit prêt du jour au lendemain et si on prend, avec les précautions élémentaires, le soin de le diriger sagement vers de nouvelles activités.

C'est que nous sommes travailleurs et honnêtes, intelligents et droits. Faisons attention de ne pas nous laisser emporter par les folies et les chimères qui hantent certains cerveaux ouvriers et prenons garde au fléau de l'alcoolisme qui empêche toute activité de donner sa mesure : nous serons facilement, en nous y appliquant comme nous devons, un peuple industriel en même temps qu'un peuple agricole.

Monseigneur espère que la génération qui monte à la vie aura plus que celle qui disparaît un cerveau et des bras que n'aura pas débilités l'alcool destructeur.

Puis Sa Grandeur trace aux industriels et aux ouvriers leurs devoirs respectifs. Il rappelle aux premiers que l'industrie qui a le malheur de tomber entre les mains de gens qui n'ont pas le sens de la justice est une industrie qui accumule ruines sur ruines, et aux seconds que s'ils se refusent à remplir leurs devoirs avec équité, ils mettent en péril et leur âme et les employeurs qui les font travailler. Puis, Monseigneur entre dans le détail des obligations de justice et de charité qu'ont les uns envers les autres, patrons et ouvriers chrétiens.

Monseigneur appuie surtout sur le respect que l'on doit à l'ouvrier. Devant Dieu, les âmes de tous sont égales, s'écrit-il, car elles sont teintées du même sang rédempteur et marquées pour les mêmes gloires éternelles.

Les différences entre nos états de fortune ne sont que des accidents dans la vie humaine. Quand un patron sait cela, il ne peut que respecter l'ouvrier qu'il emploie.